

Ibrahim Simpara, Directeur National du Domaine et du Foncier : « **Nous sommes déjà en train de matérialiser les archives foncières de Kati et de Bamako** »

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 22 JANVIER 2020

526

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Pas d'immixtion dans les affaires judiciaires.

Djééé!
« Patissakana »
Hum!



Justice : Le Gouvernement sous haute pression



Terrorisme au Mali : « Des éléments de Amadou Kouffa vont rejoindre l'Etat islamique »



Me Mountaga Tall : « J'ai été le premier blessé dans la longue lutte pour la démocratie dans notre pays »

AMPI

AGENCE Malienne de presse d'information et de communication

Malikilé

Quotidien d'information et de communication

La Direction & l'ensemble du personnel
de Malikilé souhaitent à tous ses lecteurs et lectrices

Une Bonne et
Heureuse Année



Une	Justice : Le Gouvernement sous haute pression	P.4
Brèves	20 Janvier 2020 : Audiences à Koulouba	P.12
	IBK et ses amis comédiens : La discrète générosité présidentielle	P.12
	Reprise des patrouilles conjointes : Pour mieux assurer la protection des civils	P.13
	Bandiagara / Centre du Mali : La MINUSMA reprend ses activités	P.13
	Gestion des consultations restreintes : L'AGETIC a développé une application	P.14
	COMMUNIQUÉ DE PRESSE : Délégation de l'Union européenne en République du Mali	P.14
Actualité	Ibrahim Simpara, Directeur National du Domaine et du Foncier : « Nous sommes déjà en train de matérialiser les archives foncières de Kati et de Bamako »	P.16
	Humanitaire : L'association "ça vient" fait parler son cœur	P.18
	Administration Territoriales et de la Décentralisation : DGCT affute ses armes	P.19
	Terrorisme au Mali : « Des éléments de Amadou Kouffa vont rejoindre l'Etat islamique »	P.20
	Litige dans la zone aéroportuaire : AESGM réclame la légalité	P.21
	Polémiques autour de l'électrification des logements sociaux : Des révélations du PDG de l'ACI Mamadou T. Konaté	P.22
Politique	Me Mountaga Tall : « J'ai été le premier blessé dans la longue lutte pour la démocratie dans notre pays »	P.23
	Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne (CSDM) : Un Bilan très satisfaisant	P.24
Culture & société	Culture : Comment préserver les instruments musicaux traditionnels du Mali	P.25
International	Londres : Mbayang Camara, la dame qui a interrompu et conspué Macky "violemment agressée par des nervis"	P.27
	Assemblée nationale ivoirienne : Le bureau lève l'immunité de Guillaume Soro	P.27
	Législatives en Guinée : Polémique autour du fichier électoral	P.28
Sport	Éliminatoires Coupe du monde Qatar 2022 : Le Mali en chapeau 1	P.29
	Qualifications Mondial 2022 : La CAF présente les pots pour le tirage	P.30

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Édité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampike@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

P.13

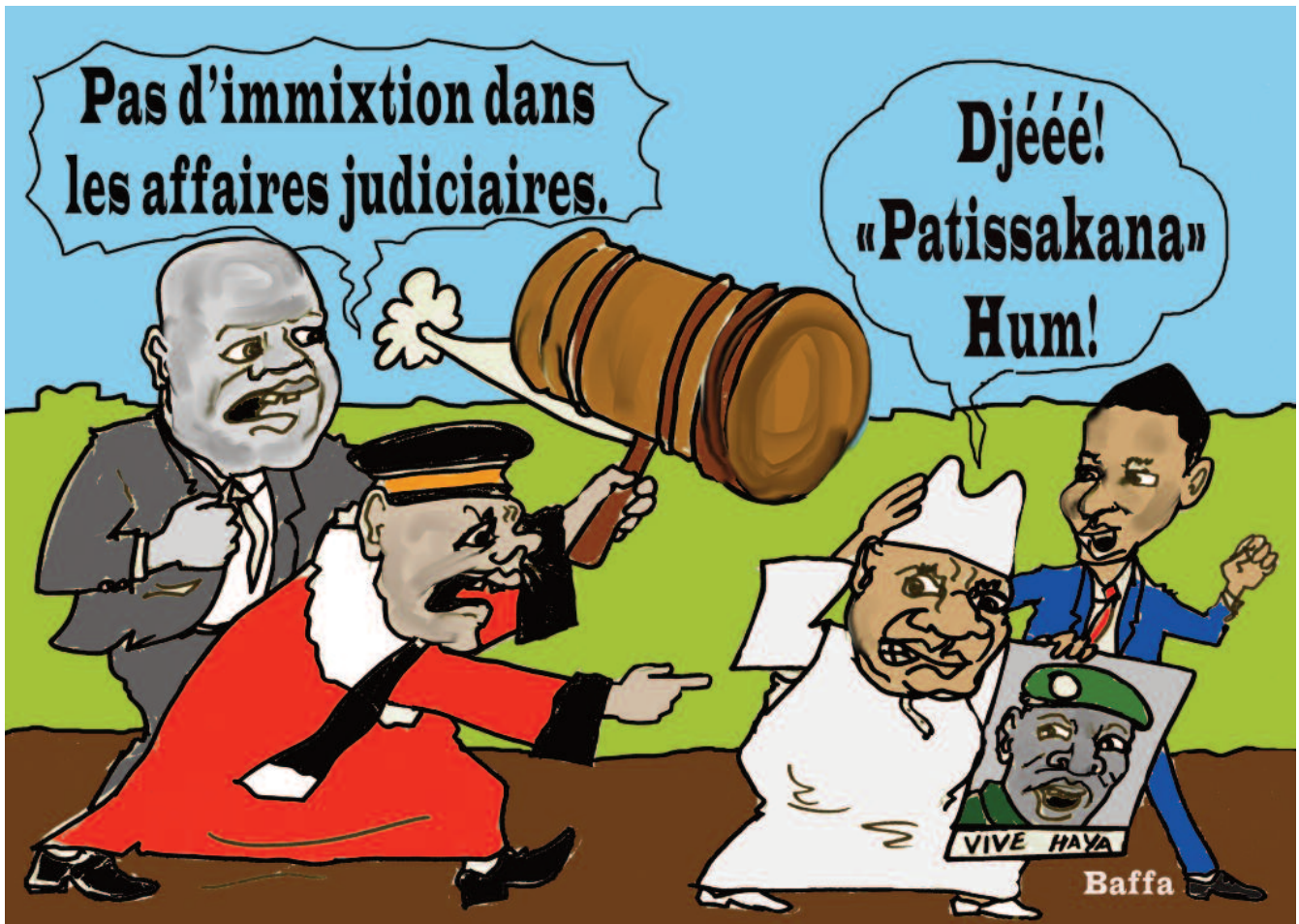


P.18



P.24





Justice : Le Gouvernement sous haute pression

A lors qu'il tente en vain de résoudre la crise scolaire qui repart de plus belle, le Gouvernement du Mali se trouve sous la pression des partenaires financiers au sujet de l'affaire des « avions cloués au sol », et celle du Syndicat autonome de la Magistrature (SAM) et le Syndicat libre de la Magistrature (SYLIMA), relativement au report du procès d'Amadou Aya Sanogo et autres dans le dossier dit des 21 bérets rouges. C'est sur ce dernier dossier que les deux syndicats de la magistrature viennent de publier un communiqué conjoint condamnant l'immixtion des autorités politiques dans les affaires judiciaires. Apparemment le Gouvernement semble paniqué par la perspective de l'ouverture d'une procédure judiciaire tant dans le dossier des « avions cloués au sol » que celui du procès du général prisonnier. Il y a 7 ans que le général Amadou Haya Sanogo et autres croupissent en prison. On se souvient de l'ouverture ratée de leur procès à Sikasso en 2017 pour, disait-on, permettre une autopsie

des restes des 21 bérets rouges exhumés d'une fosse commune près du village de Diago, non loin de Kati. À l'époque, Me Mamadou Ismaïla Konaté, alors ministre de la Justice, Garde des Sceaux, avait essuyé des critiques pour sa détermination à laisser la Justice faire son travail dans ce dossier très sensible. Deux ans après, l'affaire d'Amadou Haya Sanogo est au point mort alors que la justice se dit prête à juger

l'ancien putschiste. En effet, c'est à la fin des dernières assises tenues à Bamako, le 19 novembre 2019, que le Procureur général près la Cour d'Appel avait annoncé la tenue prochaine du procès d'Amadou Haya Sanogo et autres. Dans sa déclaration de clôture de la session des assises, Idrissa Arizo Maïga avait notamment dit ceci : « Il est urgent que les prochaines assises soient consacrées à l'affaire Amadou





Aya». Selon le Procureur général, le dossier est en état d'être jugé, et la détention provisoire a franchi le seuil du tolérable et raisonnable et la crédibilité de la justice est en jeu. Initialement prévu le 13 janvier 2020, ledit procès vient d'être reporté sine die suite à une annonce par... le ministre porte-parole du Gouvernement. Le hic est que l'annonce a été faite à travers... un tweet. Il n'en fallait pas plus pour soulever la colère des magistrats à travers les deux syndicats de la magistrature, le SAM et le SYLIMA. Dans un communiqué conjoint en date du 17 janvier 2020, les deux puissants syndicats s'étonnent de la façon cavalière dont la décision a été prise et annoncée. Ils rappellent par ailleurs l'indépendance de la justice malienne consacrée par la Constitution du 25 février 1992. « L'article 290 de la loi N°01-080 du 20 août 2001 portant Code de procédure pénale **dévoque compétence exclusive au Président de la Cour d'assises d'ordonner le renvoi** d'une affaire criminelle enrôlée à une prochaine session, soit d'office, soit sur réquisition du Ministère public ou à la demande de l'accusé », peut-on lire dans le communiqué conjoint du SAM et du SYLIMA. Le même communiqué conjoint précise que « **la subordination du Ministère public au pouvoir exécutif est strictement encadré de sorte à éviter toute velléité d'immixtion injustifiable de ce dernier** ». En conséquence de quoi les deux syndicats de la magistrature déclarent « que le Gouvernement de la République du Mali a, de façon inadmissible, porté atteinte

à l'indépendance de la Magistrature ». Aussi, SAM et SYLIMA condamnent-ils « avec vigueur cette attitude du Gouvernement qui jure avec l'orthodoxie républicaine puisque donnant l'impression d'une justice aux ordres ».

(Voir en encadré le communiqué conjoint des deux syndicats)

En fait le Gouvernement prétend d'un argument essentiellement politique pour décider du report du procès d'Amadou Haya Sanogo et autres. Dans son tweet, le ministre porte-parole du Gouvernement évoque « des contraintes ma-

jeures liées à la préservation de l'ordre public et de la cohésion au sein des Forces Armées mobilisées pour la défense de la patrie ». Quoi qu'il en soit, la réaction du SAM et du SYLIMA montre que la Justice malienne tient à son indépendance et les syndicats « mettent en garde contre toute réitération de ce genre de démarche vis-à-vis de l'institution judiciaire ». Pourtant une autre affaire dite des « avions cloués au sol » oppose le Gouvernement à la Justice car le Procureur chargé du pôle économique, Mamoudou Kassogué, se plaint de n'avoir pas eu les dossiers relatifs à cette affaire et qui seraient en possession de l'actuel ministre malien de la défense, le général Ibrahim Dahirou, par ailleurs cité dans l'affaire Amadou Haya Sanogo. Ce sont, là aussi, des arguments liés au secret défense qui sont évoqués mais qui n'ont, curieusement, pas soulevé de protestations de la part des syndicats de la magistrature. Le dossier des « avions cloués au sol » pourrait cependant connaître une évolution dans les prochains jours du fait des pressions qu'exerceraient les partenaires financiers et techniques sur le Gouvernement malien.

Le pouvoir malien est donc rattrapé par les nombreux scandales financiers qui ont émaillé le premier mandat d'IBK. Il faut une décision politique courageuse pour que les différents dossiers suivent leur cours en justice. La récente déclaration du Président de la République à l'occasion de la présentation des vœux laisse





entrevoir une évolution dans l'attitude du Chef de l'État. En effet, IBK a affirmé qu'il ne couvrirait personne dans la lutte contre la corruption. Cependant, c'est depuis 2014 qu'il a lancé sa lutte contre la corruption, sans succès. Certes quelques personnalités ont déjà été mises sous mandat de dépôt mais personne dans l'entourage du Président où se cacheraient de gros poissons délinquants financiers. Les Maliens feront confiance à leur Président à travers les actes qu'il aura posé et qui auront fait la preuve de son engagement personnel dans la lutte contre la corruption et toutes les autres formes de délinquance financière. En attendant, nos compatriotes suivent avec beaucoup d'intérêt les pressions exercées sur l'exécutif par les bailleurs de fonds.

En tout cas la justice vient de mettre en délibéré, pour le mardi 28 janvier 2020, la demande de liberté provisoire en faveur d'Amadou Haya Sanogo.

■ DIALA KONATÉ

SAMA
transfert d'argent

Transfert d'argent

ECONOMISEZ JUSQU'À
40%
SUR VOS FRAIS DE
TRANSFERT D'ARGENT

www.sama.money

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT SAM-SYLIMA N°001/2020

Le Syndicat Autonome de la Magistrature (SAM) et le Syndicat Libre de la Magistrature (SYLIMA) ont curieusement appris le 09 janvier 2020, sur les réseaux sociaux et par un tweet de Monsieur Yaya SANGARE, Ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement de la République du Mali, le report du procès Amadou Aya SANOGO pour des raisons qui tiendraient à *“des contraintes majeures liées à la préservation de l’ordre public et à la cohésion au sein des Forces Armées mobilisées pour la défense de la patrie”*.

Le SAM et le SYLIMA rappellent au Gouvernement du Mali que, tout d’abord, notre Constitution du 25 février 1992, en ses articles 25 alinéa 1^{er} et 81 alinéa 1^{er}, consacre le **caractère démocratique de la République** ainsi que le **principe de la séparation des pouvoirs**. Ensuite, que l’article 290 de la Loi N°01-080 du 20 août 2001 portant Code de procédure pénale dévolue **compétence exclusive au Président de la Cour d’assises d’ordonner le renvoi d’une affaire criminelle enrôlée à une prochaine session, soit d’office, soit sur réquisition du Ministère public ou à la demande de l’accusé**. Enfin, que la **subordination du Ministère public au Pouvoir exécutif est strictement encadrée de sorte à éviter toute velléité d’immixtion injustifiable de ce dernier**.

Au regard de tout ce qui précède, il saute à l’œil que le Gouvernement de la République du Mali a, de façon inadmissible, porté atteinte à l’indépendance de la Magistrature puisqu’il a posé un acte qui relevait du domaine éminent du Pouvoir Judiciaire.

Le SAM et le SYLIMA condamnent avec rigueur cette attitude du Gouvernement du Mali qui jure d’avec l’orthodoxie républicaine puisque donnant l’impression d’une justice aux ordres. Ils le mettent fermement en garde contre toute répétition de ce genre de démarche vis-à-vis de l’Institution Judiciaire.

Le SAM et le SYLIMA invitent les magistrats à la plus grande vigilance ainsi qu’à la fermeté en vue de la consolidation de l’indépendance de la Magistrature.

Bamako, le 17 janvier 2020.

P/le Comité Directeur du SAM
Le Vice-Président


Bourama Kariba KONATE



P/le Bureau Exécutif du SYLIMA
le Président


Hady Blacky SALL



Amara Sylla

Présentement devant la grande porte d'entrée des logements sociaux de Niamana, les élèves des écoles Attbougou de Niamana - NTabakoro ont coupé la route et demande la reprise immédiate des cours car l'éducation est un Droit. Mais plus d'une heure de temps, la police vient de les demander de continuer leur marche sur la route de Ségou en libérant la Route Nationale. Prière pour l'école Malienne.



Malick Konate

Procès Sanogo : La liberté provisoire du Général Amadou Aya Sanogo est mise en délibéré pour le mardi 28 janvier 2020.



Ne prenez jamais un engagement que vous ne pouvez pas honorer.
Ne déplacez jamais le problème - cherchez à résoudre.
On ne gère pas un pays par tâtonnements.

Exemple : 15 000 volontaires x 75 000fcfa salaire/mois = 1 125 000 000 FCFA soit 10 125 000 000fcfa/9mois

Même chanson - même mélodie. Dôkèra

Ils l'ont induit en erreur incorrigible !
BCGate GreveEnseignant

#Barkhane : nouveau coup porté aux groupes armés terroristes. #Ensemble, les forces armées France, Burkina, Mali, Niger et le G5 Sahel ont permis la mise hors de combat d'une quinzaine de terroristes, la saisie ou la destruction de 20 véhicules, d'armes et de divers matériels. bit.ly/BKN OPS

"C'est à #Bamako qu'on entend le plus Barkhane dehors et c'est justement là où il n'y a pas #Barkhane. Et nous, ce qui nous rassure, c'est partout où on est déployé, la population réclame notre maintien." Le représentant de la force Barkhane au #Mali #ConfPresse

Ambassade de France au Mali

ASSOCIATION DES HOTELIERS ET RESTAURATEURS DE TOMBOUCTOU
Tombouctou, le 18 Janvier 2020

Objet : Cris d'Alarme des

Hôteliers et Restaurateurs

A Madame le Ministre de l'Artisanat et du Tourisme BAMAKO

Nous, Hôteliers et Restaurateurs de Tombouctou, avons l'honneur de vous informer que depuis l'occupation du Nord du Mali, nous vivons dans le désarroi total. Nous sommes abandonnés à nous-mêmes, autrement dit nous n'avons aucune assistance de la part de l'Etat. Depuis Août 2019, les factures d'électricité et d'eau sont devenues insupportables avec l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs en Moyenne Tension. Sans compter les charges liées au paiement du personnel qui nous empêchent de fonctionner normalement.

Pour faire face à cette situation, nous vous demandons une mesure urgente pour sauvegarder le patrimoine hôtelier qui est dans l'agonie à Tombouctou.

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez accepter Madame le Ministre nos salutations distinguées.

Amadou Tall



VOEUX DU #CNID A SON PRÉSIDENT, Maitre #MountagaTALL. -

C'était le samedi 18 janvier dernier à son siège à Torokorobougou.

Les orateurs:

Me Mountaga TALL, Président du Parti

MAÏGA Sina DAMBA, Première vice présidente

Mahmoud TOURÉ, Président des jeunes du parti.

Reportage:

AliouHASSEYE de Malivox.

2020

TOURISME EN ENGIN MILITAIRE:

APRÈS LES AVIONS, LES BLINDÉS ? -

TOURISTES, voyagez en toute sécurité AU CENTRE ET AU NORD DU MALI. Avec des blindés CONFORTABLES!

On le sait officiellement: #IBK n'a pas nié qu'il louait les avions militaires du Mali aux touristes civils. Il n'a pas nié les faits, IBK, il a juste contesté le mot "louer". Il dit qu'il les affreterait et que l'argent récolté servirait à l'entretien des engins.

Sans oublier que plus de 1200 milliards de francs CFA ont été débloqués pour couvrir les besoins de l'armée. 20% du budget national est consacré aux #FAMA.

Après Pau, IBK est allé directement aux #Emirats pour négocier 130 véhicules militaires blindés. Qui commencent à venir en cadence.

Une très bonne idée pour renforcer le tourisme civil avec des engins militaires.

Les dépenses de IBK, que tout le Mali a surnommé LE BOURGEOIS, sont illimitées. Ses revenus doivent être aussi illimités.

Avec 130 blindés, on peut arrondir les fins de mois.



POUR SE FAIRE PLUS D'ARGENT : IBK LOUE LES AVIONS DE L'ARMÉE DE L'AIR - AIR IBK INTERNATIONAL. VISITER LE CENTRE ET LE NORD DU MALI EN TOUTE SÉCURITÉ

Nos avions militaires sont absents sur le théâtre des opérations militaires. On se demandait pourquoi.

En septembre 2019, IBK en personne, par presse étrangère interposée, nous a dit que nos #coucoues étaient cloués au sol faute d'entretien.

Mais, on vient d'apprendre que pour se faire un peu d'argent de poche, IBK louait les avions de l'armée de l'air.

Mais, lorsque la presse a médiatisé le petit business présidentiel, IBK a sorti officiellement ses communiquants pour démentir: "Non, nous ne louons pas les avions militaires. Nous les affretons!". Pour l'argent, ils ont admis! C'est pour l'entretien des avions qui coûtent cher, nous ont ils expliqué.

Les spécialistes en droit du transport aérien font peut être une différence entre les deux. Nous les citoyens lambda, du moment qu'on perçoit l'argent des civils pour les transporter, c'est pareil.

Se faire de l'argent en temps de guerre avec les avions des militaires!

ArmeeDeIAir #Fama

Ammy Baba Cisse

La liberté provisoire, dans tous les pays du monde, qu'elle soit acceptée ou refusée, est une procédure normale.



Le fils de Joe Biden voyage dans Air force 2 avec son père en Ukraine et obtient un contrat de 50.000\$/mois.

Quelle honte pour cette grande gueule! On arrive avec modestie.

Le PM Boubou Cissé ne doit pas écouter les saboteurs et les thuriféraires qui lui créent des problèmes. Les élèves bloquent partout.

L'armée fait échouer une attaque à Ansongo ce matin vers 5h. Un terroriste abattu.

IBK est un vrai cascadeur. Il a parfaitement conduit ce solide blindé. Sa santé est en fer donc.

Figaro du Mali

Le maire de Moribabougou Diarra Diarra en garde à vue à la Brigade du Pôle économique de Bamako.



Tôt ce matin les élèves de Djenné ont envahi les rues pour réclamer au gouvernement malien de trouver une solution.



Yaya Sangare

« Il est de mon devoir d'attirer votre attention sur la nécessité impérieuse de respecter la constitution en toutes circonstances, y compris ds le feu du combat. Un soldat de la République est bridé par la constitution, il ne peut hélas recourir aux moyens lâches ni illégaux. » IBK



« Officiers, Sous officiers, Militaires du rang, J'ai foi en vos capacités. J'ai foi en votre mission. J'ai foi en votre abnégation. Personne mieux que vous n'aime le Mali. Personne ne peut vous donner de leçon de patriotisme. » IBK aux FAMA.

Primature du Mali

@GouvMali Audience CNJ : Le Premier Ministre Dr Boubou Cissé a reçu en audience le nouveau bureau du Conseil National de la Jeunesse du Mali issu du dernier congrès ayant conduit au renouvellement des instances de l'organisation. #Jeunesse #Citoyenneté



Forces Armées Maliennes

@FAMa_DIRPA Dans le cadre du renforcement de la collaboration #FAMa et population et de l'assistance aux personnes vulnérables, le commandement militaire de la 5ème zone de défense en



partenariat avec la force #Barkhane a offert le 18 janvier 2020 des vivres aux populations d'ELAKETE.

Mamadou Ismaila KONATE

Sahel : La France annonce de nouvelles opérations entre Mali, Niger et Burkina



Alpha Barry

Bamako -RETOUR DES FAMA RECONSTITUÉES À KIDAL- La 4e Réunion de Haut niveau du Comité de suivi des Accords pour la paix & la réconciliation au Mali issus du processus d'Alger s'est tenue hier avec succès à Bamako avec toutes les parties prenantes. BurkinaMae BurkinaFaso #lwili





MALI MALIN



En détention à la maison centrale d'arrêt :

Adama Sangaré en liberté provisoire

Le maire du district de Bamako, Adama Sangaré bénéficie d'une liberté provisoire. Malgré tout, il reste en prison.

Sur requête de ses conseils, la Chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Bamako a accordé en fin de la semaine dernière, la liberté provisoire à Adama Sangaré, assortie d'une caution de 60 millions de F CFA. L'édile de Bamako devait aussitôt quitter la Maison centrale d'arrêt de Bamako, où il est gardé depuis le mois d'octobre dernier. Mais tel n'est pas encore le cas.

L'une des raisons qui motive son maintien en prison est qu'il est sous le coup d'une autre inculpation relative à un contentieux portant sur le foncier.

L'une de ses codétenus, Mme Traoré Mah Fily Koné, cheffe du département des hydrocarbures de la Société énergie du Mali (EDM-SA) a bénéficié elle aussi de la liberté provisoire et a été élargie. Elle serait très mal en point à cause d'une maladie chronique. Les deux autres, l'ancien directeur général d'EDM-Sa, Sékou Alpha Djitteye et Mohamed Oumar Traoré, PDG d'une société immobilière (Ifabaco) sont quant, à eux, en prison.

Dans ce dossier, le maire du district de Bamako et ses trois co-accusés ont été placés sous mandat de dépôt pour détournement de deniers publics portant sur 900 millions de F CFA. Les faits remontent aux travaux d'éclairage public de la ville de Bamako pour la fête du cinquantenaire du Mali célébrée en 2010.

Abdrahamane Dicko

Copyright Malijet © 2008 - 2020. Tous droits réservés

Source: Mali Tribune



malikile.com

La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! *



20 Janvier 2020 : Audiences à Koulouba



Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar Keita, a reçu en audience ce lundi, 20 Janvier 2020, au Palais de Koulouba, SEM Sabri Boukadem, Premier ministre par intérim du Gouvernement Algérien et Ministre des Affaires Etrangères de l'Algérie.

SEM Sabri Boukadem était accompagné d'une très forte délégation algérienne composée de M. Rachid Bladegane, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté Nationale et des Compétences à l'Etranger, du Directeur Afrique du Ministère des Affaires étrangères et l'Ambassadeur de l'Algérie au Mali. La délégation algérienne était à Bamako dans le cadre de la 4ème réunion de Haut niveau du Comité de Suivi de l'Accord (CSA) pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger.

Cette réunion qui a regroupé les parties signataires et les membres de la médiation internationale a permis de procéder à une évaluation des avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord. Ainsi il s'agissait d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord qui reste la seule option pour un retour définitif et durable de la paix et de la stabilité au Mali. A sa sortie d'audience, le Ministre des Affaires Etrangères s'est dit heureux d'avoir été reçu par le Chef de l'Etat à cette occasion, et s'est félicité des relations solides d'amitié, de coopération et de respect mutuel qu'entretiennent le Mali et l'Algérie, sous la conduite éclairée des dirigeants des deux Etats.

Le Ministre des Affaires Etrangères, SEM Sabri Boukadem, a dans son intervention souligné le caractère particulier qu'accorde l'Algérie au renforcement de la dynamique de Paix au Mali. Dans les échanges que la Délégation Algérienne a eu avec le Président Ibrahim Boubacar Keita, Monsieur Sabri a précisé que le Président malien a mis l'accent sur la qualité des liens qui unissent les deux peuples avec un destin commun et n'a pas manqué également de féliciter le Gouvernement algérien et le Peuple Algérien, pour son engagement à fédérer les énergies pour un retour de la Paix au Nord du Mali, comme en témoigne la tenue de la réunion du Comité de suivi de l'accord d'Alger (CSA) ce dimanche 19 Janvier 2020 à Bamako.

Notons que Monsieur Sabri Boukadem avait été nommé Premier ministre par intérim par le président de la République algérienne SEM Ab-

IBK et ses amis comédiens : La discrète générosité présidentielle



La fête du 20 Janvier, dédiée à l'armée malienne en situation difficile, continue d'être une tribune pour Ibrahim Boubacar KEITA. Lors du 59ème anniversaire de lundi 20 Janvier 2020, le défilé a été sobre. Seules les nouvelles acquisitions (blindés venus des Émirats) ont été présentées lors de ce défilé.

Une particularité pour cette fête 2020, IBK aurait, lui-même, sollicité la participation de Gohou Michel, Boukary, Digbeu Cravate et Guimba en tant qu'invités au défilé. D'après nos sources, ces dits comédiens ont dîné avec le Président de la République le 18 janvier 2020. Un dîner au cours duquel ils ont fait une prestation privée devant les membres de la famille présidentielle à Sébénicoro.

En guise de remerciement, le président de la République Ibrahim Boubacar Keita aurait remis une cinquantaine de millions de FCFA, avec comme instruction, beaucoup de discrétion autour du sujet. Par les temps qui courent, le maître de Koulouba cherche la tranquillité intérieure. A Kati, nos sources ont pu constater la présence de ces grands acteurs de la comédie africaine et sont parvenus à se faire signaler au chef suprême des Armées.

D'autres sources sécuritaires rapportent que les mêmes artistes auraient effectué un déplacement chez l'ancien premier ministre Soumeylou Boubeye Maïga qui les aurait aussi gratifiés pour une heure de cause-rie-blague.

delmadjid Tebboune.

Durant sa longue carrière au service de l'Etat Algérien, M. Boukadom a occupé de hautes fonctions, dont la dernière est celle de ministre des Affaires étrangères (depuis avril 2019). Auparavant, il a occupé le poste de représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations Unies (décembre 2013/mars 2019). Il a été élu le 13 juin 2016, président de la première Commission désarmement et sécurité internationale durant la 71e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Reprise des patrouilles conjointes : Pour mieux assurer la protection des civils



La dégradation de la situation sécuritaire dans le centre du pays a amené le Conseil de sécurité à redéfinir les priorités du mandat de la MINUSMA, inscrite la Résolution 2480 (2019) prorogeant le mandat de la MINUSMA jusqu'au 30 juin 2020 et adoptée à l'unanimité. A la priorité stratégique principale qui est le soutien à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, s'ajoute la protection des civils dans le centre du pays, où la violence s'est considérablement accrue ces derniers mois. Ceci, sans se substituer aux Forces de défense et de sécurité du Mali, à qui incombent en premier lieu cette responsabilité.

« Nous attendons avec impatience la reprise des patrouilles conjointes entre nos Forces de défense et de sécurité et la MINUSMA », a souligné le Commissaire de Police de Bandiagara qui soutient que cela permettra de renforcer la synergie entre les forces nationales et internationales, mais également estompera les sérieux doutes survenus au sein de la population vis-à-vis du rôle et de l'action de la Mission des Nations Unies dans leur localité.

“La MINUSMA est au Mali pour nous accompagner dans toutes les initiatives visant à ramener la paix dans notre pays”

Depuis le mois d'octobre 2019, dans les cercles de Bandiagara, Bankass et Koro, une campagne systématique de désinformation, initiée et alimentée par les ennemis de la paix contre la Mission onusienne dans la région, a conduit à une sérieuse perte de confiance entre elle et les populations. Cette campagne d'intoxication a abouti au blocage de certaines patrouilles des Casques bleus, dont le seul objectif est pourtant de contribuer et soutenir les FDSM dans leur tâche de protection des civils.

Pour contribuer à l'apaisement de la situation et permettre à la MINUSMA de remplir sa mission, le gouvernement a dépêché, du 9 au 11 janvier dernier, son ministre de l'environnement Housseini Amion Guindo dans la région. Originaire de la région, le Ministre avait pour objectif de sensibiliser les populations des cercles de Bandiagara, Bankass et Koro sur le mandat de la MINUSMA. Une opportunité pour lui de répondre largement aux préoccupations exprimées par les populations des trois cercles, sur la violence qui règne dans leur région. Le Ministre n'a eu qu'un seul message pour elles : « La MINUSMA est au Mali pour nous

Bandiagara / Centre du Mali : La MINUSMA reprend ses activités



Vendredi 17 janvier 2020 à Bandiagara, il est 11:30, les véhicules de la MINUSMA font leur entrée dans la ville, en compagnie de l'Escadron de la Légion de Gendarmerie de Mopti. Un moment très fort pour la population du Cercle de Bandiagara et la Mission des Nations Unies au Mali qui renouent sur de bonnes bases.

Les pneus usés qui servaient à sécuriser l'enclos du Commissariat de Police de Bandiagara viennent d'être remplacés par des bacs à sable (Hesco), une contribution de la MINUSMA. « C'est un sentiment de satisfaction, car ces bacs à sable aideront à la sécurisation de notre environnement de travail », a déclaré le Commissaire de police de Bandiagara, Ibrahima Koné, qui a assisté à l'installation de ces bacs à sable par les éléments de la Police des Nations Unies/UNPOL.

Avec un effectif autorisé de 1 920 personnels suivant les différentes résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, la Police des Nations Unies/UNPOL a pour mission, entre autres, de soutenir les Forces de Sécurité du Mali (FSM) dans toutes leurs actions sur le plan sécuritaire. C'est dans ce cadre que le Commissariat de Police de Bandiagara a été réhabilité et équipé en 2015 à travers l'un de ses projets à impact rapide. Le montant total était de plus de 20 millions de F CFA (20.422.457 F CFA).

accompagner dans toutes les initiatives visant à ramener la paix dans notre pays, » leur dit-il, avant de les inviter à « collaborer étroitement avec cette force des Nations Unies afin que cette dernière puisse remplir sa mission ».

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Gestion des consultations restreintes : L'AGETIC a développé une application

Dans le cadre de la dématérialisation des processus et des procédures, l'AGETIC a développé une application pour la gestion des consultations restreintes. Cet outil permettra d'automatiser les processus de passation des marchés. Du lancement des avis d'appel d'offre à l'attribution du marché en passant par la soumission et l'évaluation des offres, etc.

Il permettra un regain de temps et une transparence absolue dans le processus. Cette application appelée à être mise en application est opérationnelle à l'AGETIC depuis 2018. Une nouvelle version vient d'être développée à la demande de Madame le Ministre Kamissa Camara. C'est ainsi que le personnel de l'agence concerné par l'utilisation de ladite



application a reçu une formation dispensée par le Directeur Général de l'agence M. Hamed Salif Camara.
L'AGETIC au service d'une administration moderne et efficiente.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : Délégation de l'Union européenne en République du Mali



L'Union européenne poursuit son appui à la Force Conjointe du G5 Sahel avec la fourniture de 13 véhicules blindés. La Délégation de l'Union européenne au Mali a procédé ce vendredi à la remise des Véhicules lors d'une cérémonie en présence de l'Ambassadeur de l'Union européenne au Mali, Monsieur Bart Ouyry, et du Commandant de l'EUTM Mali, Joao Boga Ribeiro.

Ces 13 Véhicules Blindés Tout-Terrain Bastions (8 versions Transports de troupes, 2 versions Contre IED, 2 versions Sanitaire, 1 version Poste de Commandement) sont destinés à équiper les deux bataillons maliens de la Force Conjointe du G5 Sahel. Ils font partie d'un lot de 46 véhicules blindés déjà ou en passe d'être livrés par l'Union européenne à la Force conjointe dans les cinq pays du G5 Sahel, dans le cadre du projet d'appui de l'UE à la Force Conjointe du G5 Sahel financé via la Facilité de Paix Africaine et mis en œuvre par Expertise France (EF).

La Force Conjointe du G5 Sahel a pour objectif de lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, notamment en menant des opérations militaires conjointes transfrontalières entre les pays du G5 Sahel, notamment le Burkina Faso, le Niger, le Tchad, la Mauritanie et le Mali. La Force Conjointe contribue ainsi à la stabilisation du Mali, en améliorant la sécurité des populations, le contrôle du territoire et la gestion des espaces frontaliers, par les services de l'État, dans le respect de l'État de droit.

L'Ambassadeur de l'Union européenne au Mali a réitéré l'engagement de l'Union européenne à accompagner le Mali dans sa réforme sécuritaire. Il a aussi rappelé que "cette remise est un pas important dans le cadre de l'opérationnalisation de la Force Conjointe".

L'UE accompagne politiquement et financièrement la mise en place du G5 Sahel ainsi que certains de ses projets, en matière de développement. Dès la création de la Force conjointe du G5 Sahel, l'UE s'est fortement engagée au niveau politique pour la soutenir et a ainsi décidé de l'appuyer pour un montant total de 238 millions d'euros (plus de 156 milliards de FCFA). Ce soutien comprend également la mise en place et l'opérationnalisation d'un cadre de conformité aux Droits de l'Homme et au Droit Humanitaire International pour la Force conjointe du G5 Sahel, en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, un soutien opérationnel et logistique à la Force conjointe sur le territoire malien via la MINUSMA ainsi qu'un appui à la structure de gouvernance du G5 Sahel.

L'UE est elle-même un acteur clé de la sécurité dans la région, avec ses 3 missions opérationnelles dans le cadre de la politique commune de sécurité et de défense; EUCAP Sahel Niger, EUCAP Sahel Mali, Mission de formation de l'UE (EUTM) au Mali. Avec huit milliards d'euros d'aide au développement (2014-2020), l'UE est le principal donateur pour les pays du G5 Sahel. Les actions mises en œuvre par l'Union européenne, au travers de ses différents instruments, s'inscrivent dans une approche intégrée prenant en compte à la fois les besoins sécuritaires et de développement des populations présentes dans les zones fragiles visées, en vue de créer un environnement favorable au développement socio-économique de la région sahélienne.

Bamako, le 17 janvier 2020

An Bé Gnogon Bolo
On est ensemble

Malitel
Proche de vous



**REJOIGNEZ LE 1^{ER} OPÉRATEUR GLOBAL
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AU MALI.**

Malitel votre réseau favori

service client : 6700 
www.malitel.ml 
www.facebook.com/malitel.official 

Ibrahim Simpara, Directeur National du Domaine et du Foncier : « Nous sommes déjà en train de matérialiser les archives foncières de Kati et de Bamako »



Pour être en phase avec les mutations sociales, le Mali a entrepris plusieurs réformes institutionnelles parmi lesquelles figurent en bonne place celle relative à la gestion foncière et domaniale. L'officier de l'ordre national, Ibrahim Simpara, directeur national du domaine et du foncier, nous parle des grandes réformes en cours dans ce secteur vital pour l'économie malienne, l'état de l'objectif budgétaire assigné à sa direction et les perspectives en cours. Interview.

Quel sentiment vous anime après votre décoration par les plus hautes du Mali ?

Ibrahim Simpara : C'est un sentiment de joie et de fierté qui m'anime en ce moment. Parce que quand les hautes autorités vous désignent parmi les heureux élus bénéficiant de la reconnaissance de la nation, on ne peut qu'en être fier et honoré. Honoré et fier pas pour soi seul mais pour toute la famille à laquelle nous appartenons. Nous appartenons à une famille biologique mais aussi à une famille professionnelle. Cette famille biologique et cette famille professionnelle ont joué tous leurs rôles

d'accompagnement, de protection et c'est ce qui nous a valu cette distinction. Comme on le sait, c'est à un individu qu'on attribue la médaille mais elle appartient en réalité à un collectif. Ce collectif le mérite. S'il faut désigner les plus méritants, je sais que parmi mes collègues, parmi les membres de la famille, il y en a qui le mériteraient mieux que moi. Mais peut-être le sort ou la chance a voulu que ce soit ma modeste personne. Mais tout compte fait, on est fier et on est heureux. Cette distinction nous galvanise davantage parce que ça veut dire qu'il faut continuer à se battre pour mériter encore de la nation.

Pouvez-vous nous présenter sommairement l'état actuel de votre structure ?

I.S : Le service, comme on le sait, c'est la direction nationale des domaines. Elle est issue de la scission de la direction nationale du domaine et du cadastre. Désormais, il existe une direction nationale du cadastre et une direction nationale des domaines. Mais toutes les deux sont représentées, à l'échelle régionale et subrégionale, par des structures régionales et subrégionales du domaine et du cadastre. Pour ce qui concerne la direction nationale du domaine, elle s'occupe globalement de la gestion foncière et du recouvrement des recettes liées au foncier. L'état actuel du service, c'est quand même un bilan glorieux. Ce n'est pas l'heure du bilan parce que le parcours ne fait que commencer, mais les résultats obtenus au titre de l'exercice 2019 sont importants. Parfois, il faut commencer par d'importants résultats pour jeter les jalons d'un lendemain meilleur. Nous pensons que l'avenir c'est à partir de l'exercice 2020 qui sera meilleur à l'exercice 2019. Inchallah

Depuis votre arrivée à la tête de cette direction, les voix s'accordent à dire que les lignes ont commencé à bouger. De nos jours quelles sont les réformes foncières et domaniales en cours ?

I.S : Il y a de vastes réformes. Parce qu'on sait qu'une réforme d'ordre législatif et réglementaire, ça c'est la relecture du code domanial et foncier et de ses décrets d'application mais aussi des réformes qui vont au-delà du seul cadre juridique qui concerne également la prise de conscience au niveau de l'ensemble des agents du domaine, du rôle que l'Etat attend de nous, dans le cadre de la bonne mobilisation des recettes parce qu'on sait que les charges de l'Etat sont de plus en plus importantes. Donc il faut des services d'assiettes permanentes pour pouvoir permettre à l'Etat de tenir ses engagements d'ordre financier. Au-delà aussi, c'est le service de gestion foncier, l'équilibre immobilier dépend d'une gestion saine et apaisée. Cette gestion saine et apaisée dépend aussi du comportement des acteurs, le respect des règles déontologiques et l'éthique est assez important dans ce système. L'ensemble des agents ont eu à respecter tout ce qui est norme régissant la matière. Et cela est très important ; c'est pour cela qu'on constate une réduction de cas de litige foncier. C'est vrai que, comme on l'a dit, c'est un processus. Certainement à l'heure du bilan, on aura constaté qu'un chemin important aura été parcouru.

S'agissant du système d'information des titres fonciers, en quoi il consiste concrètement ?

I.S : Le système d'information sur les titres fonciers et immobiliers, c'est un système de

gestion foncière et de recouvrement lié au foncier. Il est en cours de conception grâce à l'appui du projet canadien qui est appelé Projet d'appui à la mobilisation des recettes intérieur (Le PAMORI) qui, dans sa phase II, a ouvert le volet lié au foncier. Nous sommes déjà en train de matérialiser les archives foncières de Kati et de Bamako. Mais, au-delà de la dématérialisation des archives foncières, toute la gestion foncière va être simplement informatisée. On sortira de la gestion manuelle. Ça va jouer sur les délais de traitement. Les dossiers vont être traités très rapidement. Il y aura très peu d'erreur, parce que les procédures sont préalablement préétablies, édictées dans le logiciel. Le logiciel traite chaque dossier sans regard sur la personne qui est derrière le dossier. Donc ça fait que les usagers seront équitablement traités et les dossiers vont être sortis dans les délais les meilleurs. Les recettes aussi, qui doivent découler des dossiers, vont être davantage maîtrisées et davantage mobilisées au profit du Trésor public.

Quelle est l'objectif budgétaire assigné à votre service ?

I.S : L'objectif budgétaire qui a été assigné à la direction nationale des domaines était de 123 300 000 000 FCFA dans la loi de finance initiale. Mais on sait qu'en octobre 2019, une loi de finance rectificative est intervenue et a augmenté nos prévisions de recettes de 64 milliards. Ça veut dire donc que l'objectif de recette annuelle de la direction nationale des

domaines est passé de 123 milliards à 187 milliards. Cet objectif, nous l'avons atteint à la date du 31 décembre 2019. Les résultats que nous avons connus, nous ont permis de réaliser l'objectif budgétaire annuel rectifié qui nous a été assigné, sauf les 50 milliards du 4ème opérateur de téléphonie mobile qui n'ont pas pu être mobilisés à cause de la non attribution encore de la licence. Donc la licence n'ayant pas été attribuée, les recettes y afférentes ne peuvent pas être mobilisées. Sans compter ce montant, nous avons pu être au rendez-vous de l'objectif rectifié des recettes.

Avez-vous un appel à lancer ?

I.S : L'appel à lancer, c'est que chaque Malien doit se rendre compte qu'il a une partition à jouer. Qu'il a une pierre à apporter à l'édification. Et chacun peut jouer ce rôle. C'est un appel au sentiment patriotique qui doit animer l'ensemble des Maliens. Chacun, pour quelque petit résultat que ce soit, peut se reconnaître dans le résultat global satisfaisant qui aura été obtenu. Et pour ce faire, il s'agit souvent de se remettre en cause et de se remettre au travail. Personne ne viendra faire le Mali à notre place. Nous en avons les moyens, la capacité, les compétences. Il s'agit simplement de nous y mettre.

■ **Entretien réalisé par Ibrahim Sanogo**



Humanitaire : L'association "ça vient" fait parler son cœur

Dans le cadre du lancement de son volet humanitaire, l'association "ça vient" a procédé à une remise de don de vêtements aux déplacés du site de Faladié. Une occasion pour eux de manifester toute leur sympathie envers ces personnes en situation difficile du fait de la crise protéiforme que traverse le Mali. Une crise qui a fait de nombreux déplacés à l'intérieur du pays.

Ce geste de solidarité de cette jeune association vient à point nommé surtout en cette période de fraîcheur. Penser aux démunis est une des valeurs cardinales de la spiritualité africaine.

Cette action de l'association "ça vient" est en parfaite harmonie avec la volonté des plus hautes autorités du Mali. Ladite remise était placée sous la supervision du service de développement social du district de Bamako.

Le représentant des bénéficiaires a salué ce geste de l'association à sa juste valeur. « Je vous rassure que nous allons faire un bon usage des vêtements que vous venez de nous offrir. C'est le lieu pour moi de remercier, au nom de tous les bénéficiaires, les membres de cette association. J'avoue que nous étions dans le besoin

pour celui qui connaît la situation que nous traversons. La plupart des dons que nous recevons sont composés de vivres. A ma connaissance, c'est la toute première fois que les humanistes comme vous pensent à nous offrir des vêtements », a-t-il dit.

Pour la coordinatrice de l'association, Mana Keita, le but principal de cette organisation est de tisser un lien entre les personnes à revenus élevés et les personnes en situation précaire.

« En cette période de fraîcheur, nous avons jugé nécessaire de faire un don de vêtements aux déplacés du site de Faladié. Il faut le rappeler, ces personnes sont venues du centre à cause de crise sécuritaire. Ils sont installés sur ce site depuis leur arrivée. Pour nous, ces déplacés doivent se sentir chez eux car avant tout ce sont des Maliens comme nous autres. Nous évoluons dans trois domaines à savoir le volet humanitaire, le volet social et le volet éducation. Cette action s'inscrit dans le cadre de notre volet humanitaire. A travers ce geste, nous redonnons le sourire et l'espoir à ces personnes en situation difficile. A partir de ce moment, ces personnes vont se rendre compte que nous partageons leur souffrance et leur

peine. Nous souhaitons que la paix revienne le plus vite possible pour qu'ils puissent regagner leur domicile. Ce qui va leur permettre de continuer à mener quotidiennement les activités qui sont les leurs », a-t-elle souhaité.

Par ailleurs, elle ajoutera que « malgré notre jeune âge, nous avons été touchés par leur situation de vie. D'ailleurs, c'est cela même qui nous a poussés à faire des collectes de dons afin d'atténuer leur souffrance. Par la même veine, nous demandons à toutes les personnes de faire un tour sur ce site. Toute chose qui leur permettra de constater dans quel état ces personnes vivent sans le minimum de condition sanitaire », a-t-elle dit.

Pour Amadou Traoré, administrateur de l'action sociale en service à la direction régionale du développement social et l'économie solidaire du district de Bamako, l'objectif de cette association est la solidarité envers les déplacés et les couches démunies de notre société. Or ces activités occupent une place de choix dans notre structure. « Je suis fier de ces jeunes qui ont eu l'initiative d'accompagner les personnes déplacées. Cela dénote de leur maturité d'esprit. Je tiens à préciser qu'ils ont la bénédiction de ma hiérarchie », a-t-il indiqué.

■ Ibrahim Sanogo





Administration Territoriales et de la Décentralisation : DGCT affute ses armes

La Direction générale, en collaboration avec l'Agence Française du développement (AFD), a procédé, hier, au lancement de l'atelier de formation sur le Projet d'appui de renforcement des capacités des acteurs de décentralisation dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (AMAPAR). Le coût global du projet est d'environ 500 millions FCFA pour une période de 18 mois.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique de renforcement des capacités des acteurs locaux en vue d'améliorer la qualité des services publics de base rendus aux populations. Pour ce faire, la mise en œuvre de ces activités contribuera à améliorer la gouvernance des

Collectivités territoriales en offrant des possibilités de formation sur les thématiques en lien avec le document cadre de politique nationale de décentralisation, a dit le Conseiller technique du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Abdoulaye Mahamane.

Pour parler chiffres, 11 modules de formation seront dispensés en 27 sessions et 111 jours, dont 49 jours à Bamako et 62 jours en régions. Ils mobiliseront des experts français pendant 47 jours et des experts maliens pendant 83 jours.

A cet effet, le représentant du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation a remercié l'ensemble des partenaires techniques et financiers et particulièrement l'AFD pour la constance de leur soutien à notre publique de décentralisation.

A en croire le représentant de l'AFD, l'idée n'est certainement pas de dupliquer le modèle français mais de mieux connaître le fonctionnement de la décentralisation française pour s'en inspirer.

Par ailleurs, selon le DG des Collectivités Territoriales, c'est un projet d'appui à la formation des acteurs de la décentralisation notamment les élus, les fonctionnaires de la Décentralisation territoriale et les agents de l'Etat. A ses dires, l'idée étant que la DGCT conduise une politique nationale qui arrive dans un tournant dans le concept de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. « Nous avons des grands enjeux et il est important que nous puissions nous inspirer de ce qui se passe ailleurs en bien pour pouvoir mieux avancer », a souligné Abdrahamane Cissé.

Durant quatre jours, le module sur « la décentralisation et la déconcentration et les transferts des compétences » sera dirigé par le DG de la Fonction publique territoriale français, Vincent Potier.

■ Ibrahim Sanogo

Terrorisme au Mali : « Des éléments de Amadou Kouffa vont rejoindre l'Etat islamique »

Les rivalités entre Al-Qaida et l'Etat islamique vont connaître une nouvelle tournure ces prochains jours et vont restructurer les rapports de force au Mali, et plus particulièrement dans le Centre. En effet, des éléments du Front de Libération du Macina reprochent de plus en plus à Amadou Kouffa une certaine propension à « s'aliéner » avec cette nébuleuse et d'être le « valet » d'Iyad Ag Ali. Rappelons que ce dernier naquit de la fusion d'Ansar Dine, des forces d'Al-Qaida au Maghreb Islamique (AQMI) dans le Sahel, de la Katiba Macina et de la Katiba Almourabitoune. Des circonstances inattendues sont en train de les pousser dans les bras d'Aboul Walid Al-Sahraoui, le chef de l'Etat islamique au grand Sahara (EIGS) ayant conduit les attaques d'Inates, au Niger, et dont le film a été largement diffusé et commenté par un de ses bras droits, Abdoul Hakim Al-Sahraoui, un combattant maure qui serait originaire des camps du Polissario. Sa voix facilement reconnaissable avertit, d'un ton menaçant, les dirigeants de toute l'Afrique de l'Ouest de « l'imminence d'un grand chaos et des attaques encore plus violentes pour combattre leurs régimes corrompus » ; La récente attaque de Chinéogodar, encore au Niger, semble donner

le ton. Mais, un fait important vient, aujourd'hui, complexifier la carte du djihadisme au Sahel et dans toute la région qui, en plus des graves problèmes sécuritaires, va être de plus en plus marquée par l'intense rivalité entre les groupes terroristes malgré les impressions de convergence et de coordination. Le contrôle du Mali et de la « zone des trois frontières » représente un enjeu crucial pour les différents groupes. Des sources dans la zone du Macina, au centre du Mali, rapportent à Timbuktu Institute que des heurts violents ont eu lieu le 10 janvier dernier, dans le Liptako (côté malien) entre des éléments d'Amadou Kouffa, le chef du Front de libération du Macina, et des récalcitrants au sein de son mouvement affiliés à un certain Mamadou Mobbo (l'érudit en Peul du Macina).

Il faut rappeler que Mamadou Mobbo fut de ceux qui avaient aidé à légitimer le combat d'Amadou Kouffa, au début, dans le Macina dont il n'est pas originaire en réalité. Kouffa qui est plutôt de Ténenkou dans la Gourma avait besoin de Mamadou Mobbo pour se faire accepter dans le Centre du Mali pour mettre en place le FLM et en faire un outil de conquête et de recrutement en milieu Peul. D'après les mêmes sources de Timbuktu Ins-

titute, il y aurait, depuis quelque temps, au sein du FLM, trois points de désaccord entre Amadou Kouffa et son désormais ancien lieutenant et soutien de taille dans les milieux érudits du Macina. Ces points de désaccord renseignent davantage sur l'enjeu de la répartition des ressources dans le Centre du Mali et les conflits qui minent le Sahel, de manière générale.

Les partisans de Mobbo reprochent, en fait, au chef du Front de libération du Macina sa « mauvaise gestion des rapports locaux autour des ressources naturelles et les pâturages ». Ils désavouent aussi la délimitation des voies de passage et bourgoutières qu'ils veulent voir gouvernées conformément à la « Dina » de Cheikhou Amadou.

Lors des affrontements de mi-janvier, deux éléments de la faction de Mamadou Mobbo ont été tués par les partisans de Kouffa. A la suite de ces profondes divergences, le groupuscule affilié à Mamadou Mobbo, fort d'un certain soutien local, et des dignitaires Peuls aurait décidé de rejoindre l'Etat islamique au Grand Sahara et faire allégeance à Aboul Walid Al-Sahraoui.

Timbuktu Institute reviendra sur les différents enregistrements et déclarations des deux camps qui s'affrontent désormais ouvertement dans le Macina au risque de voir le FLM divisé et peut être affaibli.

■ El Hadj A.B. HAIDARA



Litige dans la zone aéroportuaire : AESGM réclame la légalité



L'Association des exploitants de sable gravier et moellon (AESGM) a été chassée par les forces de l'ordre avec l'autorisation de deux personnes qui se réclament propriétaires de 15 hectares. Elle occupait cet espace compris dans la zone aéroportuaire de Bamako, plus précisément à Faladié en Commune VI du District de Bamako, et l'usine de transformation des fruits et l'hôtel Le Faso. Parmi les occupants, il y a, entre autres, des vendeurs de sable et des mécaniciens.

« Depuis un certain temps, nous avons remarqué que l'espace est convoité par les héritiers. Il s'agit de Ibrahima Touré et Mahamadou Niaré qui se réclament propriétaires d'une parcelle de terrain d'une superficie de 15 hectares sise à Sirakoro Méguétana, objet de titre foncier n°507/C-Bko en date du 10 juillet 1973, du Commandant de Cercle de Kati, alors que l'espace que nous occupons, est situé à Faladié, en Commune VI du District de Bamako. C'est ainsi que nous avons reçu une assignation aux fins d'expulsion », a déclaré Bourama Sanogo, porte-parole de l'AESGM. Selon lui, le Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako a rendu la décision n°375 en date du 05 mai 2017 portant notre expulsion des lieux en faveur de présumés héritiers. « Aucune signification de ladite décision ne nous a été faite », a-t-il dit. « C'est au moment de l'exécution que Ousmane Sissoko, l'un des expulsés, s'est procuré l'ordonnance sus référencée par

une tierce personne », a indiqué Bourama Sanogo.

A l'en croire, toutes les personnes expulsées de la zone aéroportuaire de Faladié sont des chefs de famille, qui se retrouvent injustement au chômage aujourd'hui. « Nous sommes là ce matin pour informer l'opinion nationale et internationale sur un fait qui nous préoccupe énormément. Nous sommes des exploitants notamment les vendeurs de sable et des mécaniciens », a expliqué le Porte-parole de l'AESGM.

Selon le document, le maire de la Commune VI du District de Bamako accorde à l'Association des Ouvriers de la zone aéroportuaire de Bamako une autorisation d'implantation et d'exploitation des espaces situés derrière les points de vente sur la route de Sénou après l'hôtel Faso à Faladié en Commune VI.

Dans un second document, l'ancien Premier ministre, Soumeylou Boubèye Maiga, à son époque, a indiqué que ce site fait partie de la zone aéroportuaire. Il a rédigé une lettre correspondante adressant aux Ministères de l'Administration et de la Sécurité et de la Protection civile afin de protéger ce site contre toute construction.

Aux dires de Bourama Sanogo, l'AESGM est allée se plaindre devant le procureur de la République de la Commune VI mais l'affaire reste sans suite. Le 10ème Arrondissement, avec la complicité de la Gendarmerie l'a empêché de travailler sur le site. « Cela fait huit mois que les forces de l'ordre nous bastonnent et souvent nous mettent en prison pour avoir occupé la zone », a-t-il dit.

« En plus, un vendeur de téléphone, Seydou Sidibé, âgé de 36 ans, a été tabassé

par ces forces de l'ordre et puis il a succombé à ses blessures », a-t-il regretté.

Face à cette situation, les membres de l'AESGM, à travers la Plateforme soutien à la Justice (PSJ), ont manifesté leur indignation vis-à-vis de l'Etat pour abus de pouvoir.

Selon le président de la PSJ, leur présence est pour dire aux autorités, qu'il n'a jamais été saisi par un document. A en croire Boubou Mabel Diawara, le document qui est en leur possession a bien dit que ce site d'environ 7 000 ha appartient à l'ASCENA. Cela est confirmé par le maire adjoint à l'époque qui nous a donné l'autorisation d'installation, a-t-il justifié.

A ce titre, il a invité les manifestants à faire confiance en la justice malienne. « Il ne faut pas que ce désagrément nous permette d'avoir une haine à l'égard des autorités ».

Répondant aux questions, le président de la PSJ a déclaré que les autorités ne respectent pas leurs engagements et qu'il se battra avec la preuve. « On va consulter la population pour qu'elle soit témoin. Notre priorité est d'aller vers un dialogue et la justice est là pour nous tous », a répliqué Boubou Mabel Diawara.

Par ailleurs, l'ancien maire de la Commune VI, Alou Diawara, a assuré qu'il est témoin de cette situation à l'endroit des exploitants de sable et des mécaniciens et à l'endroit de tous ceux qui sont à la recherche du pain quotidien. Ce site relève inclusivement de la zone aéroportuaire classée comme titre de l'Etat de la décision n°7616 de l'Etat du Mali, a-t-il confirmé.

A cet effet, il n'est pas admissible qu'on construise dans ce lieu à part des activités temporaires. C'est pourquoi, nous avons accompagné cette organisation en leur délivrant une autorisation provisoire d'occupation du domaine public, a-t-il exprimé. Toutefois, Alou Diawara constate que ces gens sont victimes d'une grande injustice.

« Nous sommes venus pour éclairer la lanterne de la justice par rapport à ce problème. Un endroit public qui n'a fait l'objet d'aucun déclassement, qui n'a fait l'objet d'aucune affectation par rapport à une collectivité ne peut pas se trouver entre les mains de deux individus », a-t-il conclu.

■ El Hadj A.B. HAIDARA



Polémiques autour de l'électrification des logements sociaux : Des révélations du PDG de l'ACI Mamadou T. Konaté

-Le DG de l'OMH Sekou Demba affirme
-Un ancien bénéficiaire dément
- Le PDG de l'ACI Mamadou T. Konaté
révèle

Acteurs majeurs dans la réalisation des logements sociaux, le Directeur Général de l'OMH et le PDG de l'ACI, au cœur du projet d'électrification, commencent à révéler les vraies raisons de l'absence d'électricité à certains endroits. Nous les avons rencontrés.

Sur le site abritant 250 logements sociaux à Tabacoro dont les numéros de logement commencent par « les 8000 », il n'y a pas d'électricité. Certains bénéficiaires qui se sont rendus à l'agence EDM de Yirimadio, pour demander un compteur, ont été refoulés par les agents, lesquels ont affirmé que les travaux ne sont toujours pas terminés sur leur site, contrairement à d'autres.

Ayant été informés de la situation, nous avons mené des investigations auprès des responsables concernés et des bénéficiaires pour en savoir plus. En effet, nos différents échanges,

avec eux, permettent de comprendre le fond du problème et le blocage.

Interrogé, le directeur général de l'OMH, Sékou Demba, informe que les travaux sont en cours. « Le problème d'électricité déclaré à certains endroits n'est pas lié à la direction de l'OMH. Ce n'est pas elle qui s'en occupe. L'OMH a confié ce travail à l'ACI, et même d'autres concernant les logements sociaux. C'est elle, qui s'en occupe », explique Sékou, qui rappelle que sa direction n'a signé aucun contrat avec d'autres structures pour la réalisation des travaux d'électrification.

Parlant du montant de plus de 43.000 FCFA que paie chaque bénéficiaire des logements sociaux à l'EDM pour l'obtention d'un compteur, contrairement, aux anciens bénéficiaires de 2015, Sékou Demba soutient qu'il n'y a pas eu de changement.

«La direction ne subventionne rien. C'est à chaque bénéficiaire de payer le montant demandé par l'EDM pour son compteur », indique-t-il, avant d'ajouter que même les bénéficiaires de 2015 ont payé ce même montant.

L'OMH n'a pas payé sa part de subvention « C'est faux, ce n'est pas vrai », réplique Moussa, bénéficiaire des logements sociaux en 2015 à Tabacoro. Pour l'obtention de son compteur, Moussa reconnaît avoir payé, en tout et pour tout, 3.200 FCFA, il y a quatre ans de cela. « Hum ! », s'indigne-t-il, tout en reconnaissant que parmi tous les intervenants (EDM, OMH, ACI), c'est seulement l'OMH, qui devrait payer sa part de subvention, ne l'a pas fait.

Au cœur de la construction des logements sociaux, le PDG de l'ACI, Mamadou T. Konaté, avoue connaître les entreprises en charge des travaux d'électrification. « Tout le travail d'électrification des logements sociaux à Tabacoro a été fait par l'entreprise Elec Sahel, laquelle reste impayée. Je ne veux même pas parler de ça », s'agace le PDG, qui estime que c'est cela qui constitue le fond du blocage.

Attribués en mai 2019, les 3.743 logements sociaux sont construits à coût de milliards de nos francs. Le présent problème soulevé ne concerne que les constructions de You, le chinois. Pourquoi ?

Se sentant privées de leurs droits, les différentes familles sur le site se préparent à organiser un sit-in devant l'OMH et exiger la réparation du problème.

Nous reviendrons, dans nos prochaines livraisons, sur cette affaire, pour mieux informer l'opinion publique et mettre à nu l'amateurisme dans la gestion de cette affaire.

■ Ousmane Anouh

Me Mountaga Tall : « J'ai été le premier blessé dans la longue lutte pour la démocratie dans notre pays »



Les membres du Congrès National d'Initiative Démocratique "CNID Faso Yiriwa Ton" de la Commune V du District de Bamako ont présenté, le samedi 18 janvier, leurs vœux de 2020 à Me Mountaga Tall, président du parti. L'évènement a permis de revenir sur les sujets phares du pays.

« C'est le 18 janvier 1991 que le CNID Association, lâchée par tout le monde, a décidé de faire une marche de fraternisation avec l'armée nationale sous le thème : Soldats vous êtes nos frères. Quel thème d'actualité aujourd'hui ! », a rappelé à l'entame de ses propos Me Mountaga Tall, président du CNID, qui regrette l'incompréhension dudit message à l'époque. Ce qui l'amène à dire : malheureusement, ce jour, nous avons été violemment réprimés. Cela fut le point de départ de la répression des manifestations pacifiques lancées le 10 janvier 1990. « A cette époque, dit-il, moi Mountaga Tall ai été le premier blessé dans la longue lutte pour la

démocratie dans notre pays ».

Suite à la présentation de ses vœux, il a effleuré la question dominante du jour : la crise dans notre pays. « Notre pays connaît des difficultés énormes : ravages de la corruption et de la mal gouvernance ; les victimes civiles et militaires ; la crise scolaire ; le déficit et les grèves dans le domaine de la santé ; le coût de la vie exorbitant », a-t-il évoqué. Tout cela, a-t-il regretté, alors que "l'État a un train de vie inexplicable et insupportable". D'après lui, le fait d'être parmi les partis d'opposition est « un choix difficile, mais responsable ».

En décidant d'aller dans l'opposition, explique Mountaga Tall, nous avons, en même temps, décidé de changer les choses au Mali, de changer le Mali, mais sans changer de Mali. Pour lui, le dialogue national inclusif n'a quasiment abouti qu'à des « lapalissades ». Ce qui lui laisse poser certaines questions : Doit-on demander à un gouvernement d'organiser les

élections prévues par la constitution ? Les conditions sont-elles réunies pour le faire ? Aussi, estime-t-il, le gouvernement n'a pas refusé d'organiser les législatives, mais il ne pouvait simplement pas les faire compte tenu de ses engagements pris dans l'Accord de paix.

Et de poursuivre : « Les élections ne doivent pas être des simples formalités démocratiques, elles doivent traduire la volonté populaire, désigner les dirigeants voulus et souhaités par les citoyens, cela serait-il possible avec la loi électorale en vigueur, avec cette CENI en place, voire dans l'insécurité triomphante du terrain ? Voici autant de questions sur lesquelles le dialogue devrait apporter des réponses ».

S'exprimant sur la révision constitutionnelle, le président du CNID en dit plus : « De Alpha Oumar Konaré à IBK, tout le monde a tenté de réviser la constitution. Aujourd'hui, les conditions nous permettent-elles de réviser notre constitution qui prévoit qu'on ne peut procéder à aucune révision lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire national ? ». Le président du CNID dit cependant avoir apprécié les résultats engrangés en 2019 en termes de formations ; de dons de sang des femmes aux FAMA ; de participation du parti à tous les grands événements de la Nation...

Pour la présidente des femmes CNID de la Commune V, Fadima Sidibé, 2019 fut marquée par des séances de formations des femmes et plein d'autres activités. Quant à Issiaka Traoré, président de l'Association CNID, il a été assez critique en affirmant que « ceux qui ont trahi et dissout l'armée et l'école, voire le syndicalisme, sont ceux-là qui sont au pouvoir aujourd'hui ». Occasion pour lui d'inviter les membres du parti à soutenir l'armée nationale, à sortir des bureaux et aller à la rencontre des gens sur le terrain. « Votre politique ne sert à rien au Mali, puisque trop européenne. Descendez sur le terrain, approchez-vous des militants qui sont en bas au lieu de tenir des discours et des conférences de presse », a-t-il lancé aux responsables du CNID.

Sur le plan économique, militaire, social, culturel et scolaire, l'année 2019 a été, selon Mme Maïga Sina Damba, Vice-présidente du parti, « très difficile ». Des militaires et civils ont été tués, des greniers brûlés et des bétails volés par des « mercenaires rémunérés pour détruire notre pays ».

■ Mamadou Diarra

Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne (CSDM) : Un Bilan très satisfaisant

La faitière des Maliens de l'extérieur, le Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne (CSDM), a été de tous les combats pour défendre les Maliens vivant à l'étranger et contribuer à la paix et à la réconciliation nationale. L'organisation a engrangé un bilan glorieux au terme de l'exercice 2019. Malgré le contexte très tendu de notre pays, le CSDM a joué pleinement son rôle d'avant-garde. C'est pourquoi il a tenu plusieurs rencontres pour non seulement éclairer la lanterne de l'opinion sur les soubresauts qu'il considère comme un non événement de la création mais aussi, dévoiler les perspectives de la nouvelle structure. Depuis sa création, cette organisation est dirigée par le président, Cherif Mohamed Haïdara.

A noter que l'homme est très bien apprécié par les Maliens vu le combat qu'il mène pour que ses compatriotes puis-



sent bénéficier d'un meilleur cadre de vie. Intrépide, l'homme est parvenu à libérer ses compatriotes qui étaient injustement détenus en Guinée-Conakry dans une affaire complexe. Grâce à cette libération, le Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne a été félicité par les plus hautes autorités maliennes.

Le Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne (CSDM) a pour objectif global de défendre et de représenter les intérêts de ses membres et de faire des questions liées à l'émigration l'épine dorsale de son activité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Mali. Et des objectifs spécifiques qui se déclinent entre autres : le rassemblement des Maliens de la diaspora dans leur pays d'accueil en phase avec notre culture et nos traditions tout en respectant les conditions lé-

gales de vie des hôtes, la contribution à la mise en œuvre de la politique nationale sur la migration et particulièrement dans la lutte contre l'immigration illégale, et enfin, le renforcement du rôle des Maliens de la diaspora dans le processus de développement du pays afin de tirer pleinement parti du fait migratoire et en faire un véritable levier de développement.

Durant l'année 2019, plusieurs missions d'information et de sensibilisation ont été effectuées dans les pays de l'Afrique occidentale et centrale. Des missions au cours desquelles des attaches ont été prises avec les autorités consulaires du Mali dans ces pays et les personnalités et notables maliens vivant dans ces pays. Ce qui aura permis d'avoir des antennes du CSDM dans plusieurs pays Africains, des





points focaux en France, en Italie, Espagne, Chine et USA, entre autres. L'apport des Maliens de l'extérieur est inestimable dans l'économie du pays.

Des efforts consentis !

Très courtois, son président rappelle à chaque occasion que son organisation n'a nullement vocation de rivaliser avec le Haut conseil des maliens de l'extérieur (HCME). Mais au contraire, le CSDM veut par ses différentes actions contribuer à redorer le blason du Mali à l'extérieur. La réduction du chômage des jeunes est le cheval de bataille de l'organisation. Pour arriver à atteindre cet objectif, le CSDM a entrepris une pile d'activités avec en ligne de mire régulariser la création d'activités génératrices de revenus. A l'en croire, bientôt il y aura des industries de la diaspora malienne afin de réduire le chômage des jeunes et de freiner l'immigration clandestine dans des conditions

misérables.

Le rôle important du président du CSDM dans la décrispation du climat politique qui lui a même valu la visite du chef de file de l'opposition et en cette fin d'année son invitation par le président de la république avec des mots d'encou-

agement. Des lettres de remerciements des ambassades comme celle du Mali en Guinée Conakry et les vives félicitations de SE l'Ambassadeur du Mali aux USA, sont entre autres signes que les CSDM est au service du Mali en général et celui de la diaspora en particulier. Dans le cadre d'une meilleure représentativité des Maliens de l'extérieur à l'Assemblée nationale, il a été demandé aux autorités maliennes de prendre en compte cette doléance des Maliens de la diaspora. Toujours fidèle à son serment, le CSDM a interpellé le gouvernement pour qu'il entame les travaux de réhabilitation de la route de Kayes, la reprise du trafic ferroviaire et la réouverture de l'aéroport Dag-Dag de Kayes. Toute chose qui permettra de réduire le flux de l'exode et l'émigration.

Faudrait-il le rappeler, cette année a été très riche en activités. Sans être exhaustif, on peut citer la participation du CSDM à la journée internationale des migrants tenue à Ségou, la participation au dialogue national inclusif et la participation à l'écoute sur le dépôt N°19 41/5L, projet de loi de finances pour l'exercice 2020. Le rôle joué dans le cadre de la médiation pour apaiser le climat politique très tendu entre la majorité et l'opposition a été vivement salué par les Maliens.

L'un des objectifs du CSDM est de contribuer à la mise en œuvre de la Politique Nationale sur la Migration et particulièrement dans la lutte contre l'émigration illégale.

«2020 sera encore plus chargé... » Nous dit le président Chérif Mohamed Haidara.

A suivre donc !

■ Ibrahim Sanogo



Culture : Comment préserver les instruments musicaux traditionnels du Mali

Le festival Alkibar a pris fin, le dimanche 12 janvier 2020, à Nianfunké. À l'occasion de cette cérémonie de clôture, nous avons rapproché Amadou Yattara, instructeur à la retraite à Nianfunké. Il venait d'animer une conférence sur les patrimoines musicaux en voie de disparition. Cette occasion a été favorable pour lui de nous donner ses impressions sur la situation de ces instruments musicaux traditionnels du Mali.

La restauration, la valorisation et la prise en charge des instruments musicaux en voie de disparition sont, entre autres, les sujets abordés par ce vieil instructeur à la retraite à Nianfunké.

Selon Amadou Yattara, « L'instrument de musique, c'est le musicien et le musicien, c'est son instrument de musique ». Poursuivant ses propos en expliquant ce passage, il indique que les instruments de musique ont besoin d'être mis en valeur. Cela par le musicien. Chose qui ne sera possible, à ses dires, que si le musicien est mû par un amour aveugle pour son travail. Cet amour, lui aussi, n'est possible que si l'artiste sent le soutien du public qui l'assiste et l'encourage.

Ce soutien dont les musiciens ont besoin pour se donner à fond à leur travail leur manque de plus en plus dans la société malienne où la jeunesse reste attirée par les musiques étrangères. « Nous remarquons aujourd'hui que la jeunesse est plutôt orientée vers la recherche de la facilité en important des musiques étrangères au détriment des musiques locales », déplore M. Yattara, avant de souligner que cet aspect engendre, au fil du temps, la disparition de la musique du terroir.

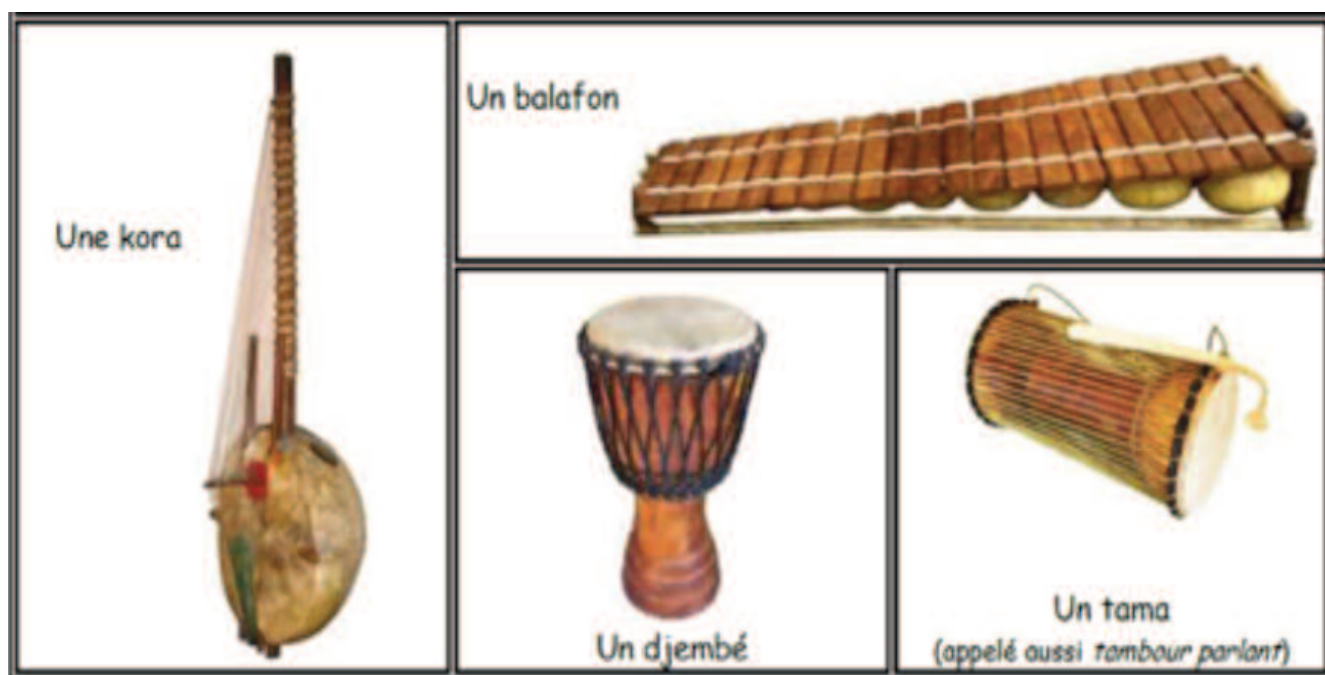
Suite à cette situation peu enviable des patrimoines musicaux du Mali, le festival Alkibar se tient chaque année à Nianfunké, au nord du Mali, afin de revitaliser les musiques du terroir. C'est ce que nous dit M. Yattara : « Ce festival, qui a pour but de réhabiliter la musique, doit aller à la source, aux musiciens d'antan, ceux qui utilisent encore les instruments du terroir. » À l'en croire, il convient de rassembler tous les musiciens, jeunes comme vieux, afin qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes. Car « Lorsqu'on se croit abandonné, on abandonne ce qu'on est en train de faire ».

Pour le vieil instructeur à la retraite, si « la mode est ce qu'on met en valeur chez soi », il

faudrait alors comprendre qu'au Mali, il y a une détérioration de la mode. Alors, clame-t-il, pour la préservation des instruments musicaux, il conviendrait que les jeunes rapprochent de plus en plus les vieux qui possèdent des connaissances de ces instruments. Pour ce faire, il ne manque pas de conseil pour réussir à rapprocher ces vieux musiciens : « Un vieux, on ne l'approche pas à la bouche, on l'approche au cœur », et non pas aussi par de l'argent.

Cette rencontre autour des patrimoines musicaux en voie de disparition a été également une occasion particulière pour parler des instruments musicaux traditionnels du Mali. M. Yattara cite entre autres : laalebasse (tantôt sèche que l'on renverse et tape avec des baguettes ou la bague et tantôt humide que l'on renverse dans un instrument contenant de l'eau et tape aussi avec des baguettes ou la bague ou encore laalebasse ornée de cauris), la flûte, qui, à elle seule, peut suffire pour animer une soirée, le violon. Ce dernier est utilisé pour accompagner un conteur, précise-t-il, ou encore si on est seul, on peut jouer cet instrument pour se rappeler plein de choses. « La plupart de nos instruments s'accompagnent, c'est tout un orchestre », a-t-il conclu ses propos.

■ Fouseni TOGOLA



La musique de l'Afrique de l'Ouest - Mme Giordano - Collège Paul Bert - Cochon - 2013/2014

Page

Londres : Mbayang Camara, la dame qui a interrompu et conquis Macky "violemment agressée par des nervis"



On en sait un peu plus sur l'identité de la dame qui a interrompu le discours du Président Macky Sall, hier dimanche, à Londres, pour réclamer la libération de Guy Marius Sagna et dénoncer "la dilapi-

dation des ressources naturelles". Elle s'appelle Mbayang Camara et est membre du parti Pastef/Les patriotes.

D'ailleurs, d'après le parti d'Ousmane Sonko, la dame "a exprimé un sentiment partagé par

la majorité des Sénégalais à savoir l'arrêt des velléités dictatoriales qui se manifestent, de jour en jour, par des brimades, des atteintes aux libertés civiles et politiques en plus de la gestion chaotique de nos ressources naturelles".

Mais, regrettent les "Patriotes" dans un communiqué de presse, "elle a été, de ce fait, violemment agressée par des nervis de l'Apr au même titre que d'autres compatriotes".

"Pastef les patriotes condamne vigoureusement ces actes barbares et apporte à ces patriotes tout son soutien", lit-on dans ce texte. Les camarades de Sonko "exigent, par ailleurs, la libération immédiate de Guy Marius Sagna et compagnie, l'arrêt de toute restriction aux libertés d'expression et de manifestation ainsi que la transparence dans la gestion des ressources naturelles".

Législatives en Guinée : Polémique autour du fichier électoral

Début de campagne timide pour les législatives du 16 février en Guinée. La campagne a démarré jeudi dernier sur l'ensemble du territoire et doit durer trois semaines. Les listes de 29 partis sont en compétition. Mais cette campagne se déroule sur fond de contestation : l'opposition, qui se méfie du processus électoral, boycotte ce scrutin en raison, selon elle, de plusieurs irrégularités. L'opposition focalise son combat sur un point : l'assainissement du fichier électoral.

Dans certaines localités (Nzérékoré, Mamou et Boké), les listes électorales provisoires affichées ce week-end ont été arrachées ou brûlées en signe de protestation contre le processus électoral.

L'opposition, qui boycotte ce scrutin, pointe du doigt des anomalies. Son chef de file, Cellou Dalein Diallo, dénonce « l'enrôlement massif et irrégulier de mineurs » dans les fiefs du camp présidentiel, comme dans la région de Kankan, où le nombre d'électeurs aurait aug-



menté de 176% en neuf ans. À l'inverse, dénonce ce responsable, certains fiefs de l'opposition auraient été écartés de ce processus. Il y a ensuite des anomalies liées à la taille du fichier, qui compte 8,3 millions d'électeurs selon la Commission électorale. « C'est élevé par rapport à la démographie du pays, il faut réduire ce fichier », suggère un analyste.

L'opposition craint d'éventuels doublons, notamment sur près de 3 millions d'électeurs qui ne se seraient pas présentés devant la Ceni pour confirmer leur identité.

Pour la Commission électorale, il est hors de question de réduire la taille du fichier. La Ceni assure avoir tout mis en œuvre, pendant trois mois, afin que chaque électeur se présente auprès des structures chargées de l'enrôlement. « La loi ne nous permet pas de radier qui que ce soit », souligne un membre de cette structure. L'étude des listes d'électeurs est en cours. C'est ensuite la Cour Constitutionnelle qui tranchera sur la validité de la liste définitive des électeurs.

Assemblée nationale ivoirienne : Le bureau lève l'immunité de Guillaume Soro



L'information révélée ce jour par KOACI a été confirmée officiellement lundi dernier.

En effet, c'est désormais chose faite, le bureau de l'Assemblée nationale présidée par Amadou Soumahoro a levé l'immunité parlementaire des députés du groupe parlementaire Rassemblement arrêtés le 24 décembre dernier puis incarcérés ainsi que l'ancien président du parlement ivoirien, Guillaume Kigbafory Soro. Les extraits du communiqué de l'Assemblée nationale au terme de la rencontre du bureau en notre possession.

«ARRÊTE N° 001-2020/AN/B PORTANT LEVEE DE L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE DES DEPUTES CAMARA LOUKIMANE, KANDO SOUMAHORO, LOBOGNON

AGNIMA ALAIN MICHEL, SORO KANIGUI MAMADOU, SORO KIGBAFORI GUILLAUME ET YAO SOUMAÏLA.

LE BUREAU DE L'ASSEMBLE NATIONALE réuni au Palais de l'Assemblée nationale, le lundi 20 janvier 2020 ;

Vu la loi n°2016-886 du 8 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;

Vu la Résolution n°005 A du 27 juillet 2018 portant Règlement de l'Assemblée nationale ;

Vu la requête de levée d'immunité parlementaire formulée par le Groupe parlementaire RHDP en date du 14 janvier 2020 ;

Après en avoir délibéré ainsi que l'indique le procès-verbal de la réunion ;

Les différents membres du Bureau entendus ;

ARRÊTE

Article 1 :

La requête du Groupe parlementaire RHDP demandant la levée de l'immunité parlementaire des Députés CAMARA Loukimane, Kando SOUMAHORO, LOBOGNON Agnima Alain Michel, SORO Kanigui Mamadou, SORO Kigbafori Guillaume et YAO Soumaïla, est recevable.

Article 2 :

L'immunité parlementaire des députés ci-dessus cités est levée suite à un vote au scrutin secret des membres du bureau de l'Assemblée nationale, conformément à l'article 49 de règlement de l'Assemblée nationale.

Article 3 :

Le présent arrêté, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Éliminatoires Coupe du monde Qatar 2022 : Le Mali en chapeau 1



Le Mali figure dans le chapeau 1 du tirage au sort des éliminatoires africaines qualificatives à la Coupe du monde de football (Qatar 2022), prévu le 21 courant au Caire.

Ce tirage au sort concerne les quatorze sélections qualifiées au terme du tour préliminaire qui ont rejoint les 26 nations les mieux classées selon le classement Fifa de décembre dernier. Les quarante sélections seront réparties en dix groupes de quatre. Les éliminatoires débute-

ront en mars prochain et prendront fin en octobre 2021, avec la qualification des dix équipes classées en tête de leur poule au troisième tour qui se déroulera en novembre 2021. Cette dernière étape opposera les dix vainqueurs de groupe, qui disputeront cinq confrontations en matchs aller-retour.

Un tirage au sort, avec dans un premier pot les cinq meilleures nations au classement FIFA et dans l'autre les cinq moins bien classées, permettra de décider de ces cinq barrages entre les premiers de chaque groupe.

L'équipe du Mali se trouve ainsi dans le chapeau 1 à côté de neuf autres sélections, à savoir le Sénégal, l'Algérie, la Tunisie, le Nigeria, le Ghana, l'Égypte, le Cameroun, le Maroc et la RD Congo.

Le 2^e chapeau comprend le Burkina, la Côte d'Ivoire, l'Afrique du Sud, la Guinée, l'Ouganda, le Cap Vert, le Gabon, le Bénin, la Zambie et le Congo.

De son côté, le chapeau 3 est constitué du Madagascar, de la Mauritanie, de la Libye, du Mozambique, du Kenya, de la République centrafricaine, du Zimbabwe, du Niger, de la Namibie et de la Guinée Bissau, tandis que les sélections du Malawi, de l'Angola, du Togo, du Soudan, du Rwanda, de la Guinée Equatoriale, de la Tanzanie, de l'Éthiopie, du Liberia et de Djibouti forment le quatrième chapeau.





Qualifications Mondial 2022 : La CAF présente les pots pour le tirage

Les pots pour le tirage au sort des qualifications africaines pour la Coupe du monde 2022.

La Confédération africaine de football (CAF) a présenté les pots pour le tirage au sort de la phase de groupes des éliminatoires de la Coupe du monde 2022. Tirage qui aura lieu ce 21 janvier au Caire.

On connaît désormais les pots pour le tirage au sort des qualifications africaines de la Coupe du monde 2022. Et, sans surprise, les quarante équipes toujours en lice ont été réparties dans quatre pots en fonction de leur place dans le dernier baromètre des nations (Classement FIFA) établi chaque mois par la Fédération internationale de football.

Un choix qui ne fait guère les affaires de la

Côte d'Ivoire, de l'Afrique du Sud, de la Zambie ou du Congo-Brazzaville, d'anciens champions d'Afrique, placés dans le pot 2. C'est même pire pour l'Angola et le Togo, placés dans le pot 4 et qui avaient représenté l'Afrique à la Coupe du monde 2006.

Pot 1 : Sénégal, Tunisie, Nigeria, Algérie, Maroc, Ghana, Égypte, Cameroun, Mali, RD Congo

Pot 2 : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Afrique du Sud, Guinée, Ouganda, Cap-Vert, Gabon, Bénin, Zambie, Congo

Pot 3 : Madagascar, Mauritanie, Libye, Mozambique, Kenya, République centrafricaine, Zimbabwe, Niger, Namibie, Guinée-Bissau

Pot 4 : Malawi, Angola, Togo, Soudan, Rwanda, Tanzanie, Guinée équatoriale, Éthiopie, Libéria,

Djibouti

Pour rappel, le vainqueur de chacun des dix groupes sera qualifié pour un ultime tour, en forme de barrages aller/retour. Les cinq vainqueurs de ces barrages, prévus entre le 8 et le 16 novembre 2021, disputeront le Mondial 2022.

La CAF a par ailleurs modifié le calendrier de la phase de groupes des éliminatoires. La Coupe d'Afrique des Nations 2021 au Cameroun ayant été avancée de cinq mois, les qualifications pour la Coupe du monde 2022 ont, elles, en partie été repoussées.

COUPE DU MONDE : PHASE DE GROUPES DES QUALIFICATIONS AFRIQUE

Journée 1 : 9 au 11 octobre 2020

Journée 2 : 13 au 15 novembre 2020

Journées 3 et 4 : 22 au 30 mars 2021

Journée 5 : 3 au 5 septembre 2021

Journée 6 : 9 au 11 octobre 2021





Bélier (21 mars - 19 avril)

Une activité en équipe peut se présenter. Vos chefs vous font confiance. Travaillez en toute quiétude, mais gardez votre discrétion. La jalousie peut se manifester. Un collaborateur a des objectifs et rivalise avec vous. Cela peut vous échapper !

Un peu de patience et du bon sens vous aident à faire des économies. Vous aimeriez changer d'activité pour gagner plus. Prenez cette décision sans tarder. En attendant, privilégiez les soldes. Essayez de différer les achats liés à des gadgets ou superflus !



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous disposerez d'une volonté implacable et vous l'utiliserez dans votre activité. Il ne faudra pas se mettre en travers de votre route, car vous jouerez les bulldozers. Vous écarterez fermement les obstacles pour aller au bout de vos entreprises.

Vous dépenserez pas mal, mais vous parviendrez à vous faire plaisir et à ne pas être trop regardant sur les surcoûts liés à ce début d'année. Et puis, vous ferez de bonnes affaires, si bien que vous aurez l'impression d'être gagnant côté budget.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous avez confiance dans votre travail et ça se voit, seulement auprès de vos proches collaborateurs, cet excès d'assurance pourrait vous nuire. La qualité de votre travail est reconnue, seul bémol : soyez plus modeste et tout se passera bien !

Pour éviter de faire un faux pas et de mauvais choix concernant votre argent, vous prenez les mesures nécessaires. Vous vous méfiez des fausses promesses, des propositions alléchantes et des très bons plans promettant monts et merveilles.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Le travail est un peu mitigé aujourd'hui. Votre perspicacité est importante, ce qui est un avantage certain. Mais les mauvais transits de Mars impactent votre quotidien, vous apportant des angoisses qui vous poussent à commettre des imprudences.

Du côté financier, des excès en tout genre sont toujours à craindre, les astres sont intransigeants dans ce domaine ! Le carré Mars/Vénus est toujours présent, il faut s'en méfier, car il ne présente vraiment rien de bon pour votre porte-monnaie !



Lion (22 juillet - 23 août)

Tout peut changer. Cela dépend de votre choix. Les astres vous déroulent le tapis rouge. Les possibilités d'évolution sont présentes. Vous ne devriez pas trop hésiter pour franchir ce moment stressant. Uranus vous booste ! L'audace fait en effet son retour !

Les économies sont finies ! Place aux frais divers et assez inattendus. Le Soleil en Verseau augmente votre impulsivité. Des dépenses non programmées sont à venir. Une réparation plus chère que prévu est envisagée. Mais vous restez zen malgré ces frais.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Le soutien de votre hiérarchie vous encouragera à donner le meilleur de vous-même dans votre activité. Un entretien vous rassurera sur la pérennité de vos fonctions, ou sur un changement de service que vous aurez brigué il y aura quelque temps.

Avec Jupiter, vous optimiserez votre gestion quotidienne et vous serez à même de vous attirer la chance financièrement. Ne croyez pas pour autant gagner le gros lot, mais vous aurez l'occasion de réaliser de bonnes affaires, ce qui sera déjà pas mal.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Dire que vous n'avez pas envie d'aller travailler est un peu tiré par les cheveux. Certes, vous manquez de motivation, mais pas au point de faire l'école buissonnière ! Il faut juste que vous trouviez la force. Pour vous booster, pensez à vos objectifs.

Si vous avez fait une demande de crédit, les portes se ferment, et vous ne comprenez pas pourquoi. Au lieu de laisser tomber, vous insistez lourdement, en cherchant d'autres moyens de financer vos projets. Vous devriez patienter un peu.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Une certaine vigilance est demandée dans le domaine professionnel. Certes, votre communication est parfaite, mais vous avez du mal à supporter les obligations et l'autorité. Essayez de dominer vos pulsions et maîtrisez-vous, vous pouvez y parvenir.

La chance pourrait vous sourire du côté matériel. Peut-être une rentrée d'argent inattendue, ou une promotion au travail, ou même un gain avec un jeu de hasard, pourquoi pas ? Quoi qu'il en soit, vous êtes dans une période chanceuse, profitez-en !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Vous êtes actif et avancez dans votre activité. L'implication importante peut vous fatiguer. Faites de longues pauses. Elles vous aideront à prendre du recul. Vos collègues s'appuient beaucoup sur vous ! Ils attendent votre feu vert et manquent d'autonomie.

La décoration et les gadgets sont les principales dépenses. Vous aimez aussi faire plaisir. Pour ce faire, il est nécessaire de limiter les frais ! Gardez l'argent pour vous. Votre éternelle générosité entraîne un déséquilibre dans le compte en banque.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Dans votre secteur d'ombre, Mars plombera l'ambiance ou dégradera carrément vos conditions de travail, à travers des changements perturbants. Si cela vous incite à aller voir ailleurs, cette configuration vous conseille de faire preuve de prudence.

Vous ne croirez pas à la manne financière, car pour vous la chance, il faudra se la créer. Jupiter dans votre signe partagera votre point de vue et vous prendra au mot. Un changement de situation vous donnera l'opportunité de gagner des euros.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Aujourd'hui, vous aurez du mal à vous épanouir dans votre job, en cause, une situation ambiguë vous empêche de faire vos preuves et tout cela semble vous déstabiliser. Vous n'êtes pas soutenu par votre hiérarchie, vous le vivez mal. Relativisez !

La journée est défavorable, vos finances crient au secours pendant que vous, vous dépensez. Trop de dépenses peuvent mettre à mal vos comptes. Ne vous endettez pas pour des achats pas vraiment utiles. Soyez prudent, vous éviterez les problèmes.



Poisson (19 février - 21 mars)

Les choses reprennent leur place, ça s'arrange ! Vous retrouvez votre clairvoyance et votre efficacité d'esprit. Vous parvenez à exprimer vos opinions franchement et sans détour. Mais méfiez-vous encore de certains excès que vous pourriez avoir.

Vous avez pu faire des projets immobiliers avec des amis ou des connaissances, ils pourraient à présent se concrétiser. La chance dans ce domaine arrive, et avec elle des opportunités financières que vous n'attendiez pas. La chance vous sourit, profitez-en.

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA